

e. Améliorer la coordination entre les organismes internationaux

Les experts ont également envisagé d'améliorer la coordination entre les organismes internationaux pour promouvoir la démocratie et le respect des droits de la personne. Le principal organe responsable de la gestion des dossiers relatifs aux droits de la personne à l'échelle internationale est le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH-ONU). Le gouvernement reconnaît que l'on devrait améliorer la coordination entre les organismes internationaux et proposerait, à cette fin, de continuer à apporter un appui ferme au HCDH-ONU. Même si démocratie et droits de la personne sont interreliés, le Haut Commissariat ne pourra se charger que des dossiers concernant les droits de la personne (dont la démocratie est un des aspects). On pourrait désigner un autre organe central pour coordonner l'action des institutions dont le mandat touche plus particulièrement la démocratie.

f. Intégrer des dispositions dans les instruments bilatéraux et multilatéraux

Il a également été envisagé d'insérer, comme le fait l'UE, des dispositions à caractère social dans les instruments multilatéraux et bilatéraux. On pourrait envisager d'inclure des énoncés sur les droits de la personne dans les préambules des accords commerciaux bilatéraux et ainsi reconnaître et définir le lien entre le commerce et les droits de la personne. Le gouvernement estime également que l'on doit creuser la définition de ce lien et approfondir les recherches sur les avantages et les inconvénients d'inclure des articles à caractère social dans les accords commerciaux. Nous appuions donc une analyse plus approfondie de ces points.

g. Prendre diverses initiatives à tous les niveaux

Enfin, les experts ont étudié la possibilité de déployer des efforts à tous les niveaux en faveur de la démocratie, de la primauté du droit, de la transparence et de la responsabilisation avec une plus large participation. Comme on l'a indiqué dans les chapitres précédents, un des principes fondamentaux de la politique étrangère du Canada concernant les droits de la personne est la participation de la société civile. Nous consultons la société civile et appuyons de nombreux projets dont l'objectif est de promouvoir et de protéger les droits de la personne. Le gouvernement estime que le Canada devrait maintenir ces efforts sur différentes tribunes.

3. Points à considérer

Nombre des propositions concernant les droits de la personne débattues par les experts et ensuite intégrées au document sur les droits de la personne supposent la création de nouvelles entités pour appuyer une exécution plus rigoureuse. Le gouvernement considère qu'il est préférable d'assurer la promotion et la protection des droits de la personne en consolidant les structures en place – par exemple, les mécanismes mis en œuvre par les organes de surveillance des Nations Unies – et en augmentant la capacité du Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH-ONU). Ces suggestions ont des conséquences politiques et financières pour le Canada et ses partenaires au sein de l'ONU.